

## Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire Sud-Basse-Navarre

Par délibération en date du 19 juin 2019, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) s'est engagée dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire Sud-Basse-Navarre.

### ***Mais qu'est-ce que ce plan ?***

Le Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire définit les règles d'aménagement et d'urbanisme pour les 10 prochaines années sur un périmètre donné : quelles zones vont être protégées ? Où pourra-t-on construire ? Que pourra-t-on construire ? Etc... Ces règles sont établies en tenant compte de l'environnement, des risques existants, des éléments patrimoniaux à protéger, du cadre réglementaire mais aussi des enjeux locaux, tels que les sujets de logement, de l'économie ou de la mobilité par exemple. Elles doivent également être conformes aux axes fixés dans d'autres documents de rang supérieur : les lois nationales, le Projet de territoire, le Plan Climat-Air-Energie Territorial, le Plan de Mobilité ou encore le Schéma de Cohérence Territoriale (le SCoT) pour ne citer que ces exemples.

Ce document se construit à l'échelle intercommunale, sur les 44 communes de Sud-Basse-Navarre. Sa réalisation est confiée à la CAPB, compétente en matière de planification, en lien direct et étroit avec les communes. En effet, tout en s'inscrivant dans une politique globale de l'aménagement et en cherchant à harmoniser les pratiques, le PLUi tient compte des spécificités propres à chaque bassin de vie. Pour trouver ce juste équilibre, la CAPB a obtenu l'autorisation de définir 5 périmètres distincts : Labourd Ouest (littoral), Labourd Est (rétro-littoral), Amikuze, Soule-Xiberoa et Sud Basse-Navarre.

Lors de divers ateliers thématiques, de comités de pilotage et autres séances de travail, les élus locaux et la CAPB sont accompagnés d'experts dans différents domaines (environnemental, socio-économique, agricole, ...) pour ces travaux, afin d'élaborer un PLUi qui réponde au plus près aux enjeux du territoire.

Les études sont actuellement au stade de l'élaboration du diagnostic territorial, définissant les principaux enjeux du territoire. Ce diagnostic problématisé va permettre aux élus de Sud-Basse-Navarre et à la CAPB de définir une prospective de développement pour les 10 prochaines années, traduite à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Les habitants et les conseillers municipaux seront prochainement mobilisés, notamment lors de réunions publiques présentant les avancements des projets et les principaux objectifs visés par ce nouveau document d'urbanisme.

Pour aller plus loin, le PLUi Sud-Basse-Navarre dispose d'une plateforme d'information dédiée où seront mis à disposition des documents d'étude tout au long de la procédure d'élaboration : <https://plui-sudbassenavarre.communaute-paysbasque.fr/>

Si vous souhaitez participer à la construction du projet, vous pouvez également faire part de vos observations en les inscrivant dans les registres de concertations mis à votre disposition dans chaque mairie du territoire.

